

La Balise

Votre périodique d'information au cœur de la commune.

N°100
Août
2017

Barbâtre 
Île de Noirmoutier



« Qui sème le vent récolte la tempête » dit le proverbe. Au vent fou, plein d'esbroufe, je préfère le souffle qui fait tourner les pages, celles du bulletin la Balise, les ailes des moulins, avancer le bateau. Le souffle c'est la vie, un effort permanent, régulier, d'équilibre, pour entretenir la flamme et le feu.

Ce souffle nouveau, notre message de campagne électorale en 2014, les Barbâtrins savent ce qu'il a fait bouger sur une commune qui sommeillait, en panne d'initiatives et d'ambitions. A mi-mandat, face aux esprits chagrins, aux incohérences des donneurs de leçons, aux réformes imposées et bâclées, aux contraintes administratives et normatives à l'excès, à l'impact frontal et sur sécuritaire du PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux), aux transferts de charges de l'Etat, aux réductions drastiques de ses dotations et subventions, nous avons résisté et tenu bon le cap.

Ils ne manquent pas d'air ceux dont l'ambition consiste à n'avoir envie de rien, à n'attendre rien de cette commune, à nier les évidences, alors qu'ils ont laissé partir l'EHPAD chez les voisins, rêvé d'une estacade pour faire beau dans le paysage, laissé au placard le Plan Local d'Urbanisme sans qui ne peuvent se bâtir les projets de territoire et d'avenir.

Le souffle qui passe a donné un vrai et beau cœur à la Commune. Il est en train de faire renaître la pointe de la Fosse. Il a offert aux enfants un restaurant scolaire spacieux, agréable et moderne, des équipements numériques de qualité pour les scolaires, et confié à l'équipe de l'Amicale Laïque dont c'est le métier, la gestion du secteur enfance jeunesse, des temps d'accueil périscolaires généreux en temps et contenu, un espace de jeux dans le jardin public dont la fréquentation soutenue est la preuve qu'il est apprécié. Il a généré des solutions amiables pour assurer la continuité du camping municipal du Midi et écarté les conséquences financières désastreuses des décisions de justice qui allaient se retourner contre la commune. Il a ouvert les portes d'une belle et nécessaire maison de santé. Il a lancé des idées qui ont trouvé écho pour, améliorer le stationnement anarchique sur le site du Gois, faciliter l'accès à la plage et lui donner repères et sécurité. Il a soutenu et porté le projet de classement du Gois et obtenu le lancement d'une étude en vue de la réalisation d'un centre d'interprétation à ses abords. Il s'est fortement mobilisé, contre vents et marées, pour faire triompher l'exception d'insularité, et obtenir que la population insulaire puisse être associée à un projet de territoire équilibré. Il a donné force et dynamique au Plan Local d'Urbanisme, totalement dans l'impasse, pour lancer au plus vite les grands projets d'aménagement, de quartiers, d'activités et de logements pour les jeunes. Il a redonné des couleurs aux espaces publics, renforcé les gestes d'accueil, cultivé un art de vivre de simplicité, convivial et généreux, là où dominait hier la polémique, le pessimisme, la joute verbale. Les enfants ont un festival dédié « La Rue Marmaille » en présaison. Les animations gagnent en puissance et qualité toute l'année. La soirée des Lumières au Gois est devenue le moment phare de l'été sur l'île. Des actions culturelles se développent autour du livre en appui à la bibliothèque. Il a au cœur, de la solidarité, du partage. Il a favorisé l'installation de l'épicerie sociale pour le Secours Populaire à la Fosse, mis en œuvre la création de jardins familiaux, logé prioritairement des jeunes sapeurs-pompiers volontaires, appuyé et voté les actions communautaires en faveur des pompiers, des médecins et intervenants de santé, des commerçants et artisans qui innovent.

Directeur de publication :

Louis GIBIER

Equipe de rédaction :

Marie-Claude PALVADEAU

Sylvie GUEGUEN

Christiane COGNÉE

Muriel GIBIER

Alan MOLLÉ

Crédits photos :

Philippe CAUMONT

Françoise STAERKER

CetV CHAMBON

Conception & impression :

Graffocéan

16 rue du Boucaud

85330 Noirmoutier-en-l'Île



Le souffle qui passe a posé sur le bureau de la mairie d'autres projets pour ce mandat et après. La restructuration de la mairie est en voie d'achèvement. La création de nouveaux locaux pour le service technique va s'imposer bientôt, ainsi que sa réorganisation avec le recrutement d'un nouveau coordinateur. Un nouveau cimetière va voir le jour à la Martinière. Nous avons obtenu que la voirie départementale en agglomération soit totalement rénovée et sécurisée avant l'été. Un effort sera porté également sur les voies communales. L'avenue des Pins a été totalement relookée au mois de juin dernier. L'étude pour l'effacement des réseaux, sécurisation, pluvial, embellissement et éclairage est engagée avec le Département, le Sydev, le CAUE, pour la rue de la Frandière. Une liaison piétonne et cyclable en site propre se réalisera entre l'office du tourisme et le passage du Gois. Le dossier de lieu de VIE «résidence de la Rocterie » tourné vers l'intergénérationnel accueillera au plus tard fin 2019, à la fois des jeunes ménages, et des aînés non dépendants. L'espace sports et loisirs de la Gaudinière se structure pour attirer et regrouper des projets public et privé, qui bénéficieront aux jeunes, aux enfants, aux associations locales : halle de sports, espace multi- sports, skate-park, parc à thème ludique ... Des opérations d'aménagement programmé inscrites au PLU pourront exister lorsque toutes les contraintes administratives, techniques et légales seront levées (début 2018) : lotissement pilote pour des résidences principales près du bourg, hameau écologique, aires d'accueil et de service pour les camping-cars. L'accueil touristique va donner lieu à un programme d'actions tourné vers le respect, la découverte et la mise en valeur des espaces domaniaux (ONF) – sentier cyclable en lisière du Nord au Sud de la commune – mise en valeur du moulin de Revers – parcours ludique près de l'avenue des pins – espaces pique-nique – etc... En réflexion pour le court terme, l'achat d'un bus-navette (crédits prévus au BP 2017) pour un service à l'année, favorisant les déplacements sur la commune, le lien social et associatif.

Le souffle qui pousse vers l'avant, c'est aussi le souffle qui interpelle et fait se tourner vers nous des porteurs de projets. Le plus significatif, celui de la future résidence de vacances sociales «Cap Vacances» sur le site Michelin à la Fosse qui créera des emplois. C'est aussi la relance des navettes maritimes entre la Fosse et l'île d'Yeu en saison estivale. Et des bruits de couloirs qui annoncent pour bientôt des nouveaux commerces dans un centre qui frémit.

Notre équipe est fière du travail accompli, pas pour elle, mais pour la Commune toute entière. Elle est simplement frustrée de ne pas pouvoir aller plus vite et plus loin tout de suite. Sachez qu'elle reste bien déterminée à ne pas relâcher ses efforts pour tenir tous ses projets d'ici 2020. Satisfaire aux attentes et impatiences de la population, des jeunes, des forces vives en soif d'avenir est le vœu bien légitime de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Ce centième bulletin « La BALISE » qu'un souffle délicat a fait tourner les pages au fil des mandats, des générations d'élus, rappellera bien des souvenirs aux Barbâtrins qui ont vu grandir et se développer ce lien de communication et d'échanges entre tous. Le site internet rénové mérite également votre intérêt.

Que la belle saison qui nous arrive vous comble des caresses de ce souffle chaud de l'été et procure mille bonheurs à tous les Barbâtrins, sédentaires et vacanciers.

Louis GIBIER,
Maire de Barbâtre

DES LISTES D'OPPOSITION

LISTE POUR UN NOUVEAU BARBÂTRE

Du vent... sur Barbâtre.

Il y a 3 ans, un souffle nouveau, porté par la majorité actuelle devait transformer Barbâtre...

L'art de la fête mis en place avec diligence et enveloppe budgétaire communale conséquente, déferle l'été, ne motivant que trop peu de Barbâtrins qui s'ennuient l'hiver. Déchargés du secteur enfance-jeunesse en le déléguant et ayant supprimé la Passerelle qui commençait à dynamiser le foyer des jeunes, les nouveaux élus se désinvestissant de leur rôle auprès des enfants et des ados, ont quand même, contraints et forcés par l'insécurité de modulaires vétustes, maintenu la construction du restaurant scolaire programmée avant leur arrivée. Les jeunes ménages qui devaient être retenus et attirés à Barbâtre, ne trouvant ni proposition de lotissement, ni logements sociaux (0,83 % seulement à Barbâtre), vont vers le continent avec toutes les conséquences pour la commune. L'activité du centre-bourg, dont la rénovation enfin terminée fut un serpent de «maires», est menacée de s'éteindre malgré l'accueil chaleureux d'un petit nombre de commerçants. Centre-bourg attrayant et animé nous avait-on dit ! Il va falloir souffler sur les braises. La réglementation des stationnements anarchiques et sauvages des camping-cars, mal réfléchi et analysée, n'est toujours pas réglée ... Barbâtre n'a pas bon vent dans les magazines de ces voyageurs ! L'estacade refaite à neuf va accueillir les bateaux d'une compagnie privée pour des touristes qui enrichiront les commerces de l'île d'Yeu. Barbâtre gardera leurs voitures et les verra seulement passer. Quels apports pour la commune ? Quels désagréments d'ici quelque temps sur les berges et les ouvrages de la pointe de la Fosse ? La belle idée de l'EHPAD, saga aux multiples épisodes pas toujours «glorieux», attend une petite brise. Où sont les veillées, les salons à thème, et ... les élus quand il y a une conférence organisée par une association ? Envolés ! Le site du Gois va être classé : quels sont les projets «d'exploitation» de Barbâtre et comment se placeront-ils parmi ceux déjà pensés et certainement proposés par d'autres communes au bon moment ? Qu'est-ce qui empêche les élus d'oser réfléchir à des solutions innovantes, futuristes et tournées vers des constructions d'avenir respectueuses de notre environnement et du PPRL pour la Gaudinière et le Niaisois ? Les promesses de skate-park, pôle nautique, créations d'emplois à l'année, dynamisme des quartiers réorganisés, rues revues sans nids de poules, entretien des pistes cyclables dans un esprit communautaire fort (qui fait qu'on roule bien sur celles des communes voisines) et une entrée de commune autre que «ringarde», n'ont toujours pas vu le jour ?

Le souffle nouveau est passé ... dans les urnes, mais nous avons du mal à en sentir et voir les effets. Et, curieusement, quand on relit toutes les Balises, depuis la 1ère édition, certains sujets sont très récurrents !

Nous aurions préféré écrire pour ce 100^{ème} numéro, que le réveil de la belle Barbâtrine sous l'air vivifiant et dynamique promis nous réjouit ... mais c'est un peu la pétrole * !

** terme marin qui signifie qu'il n'y a pas un souffle de vent.*

Mireille Fromentin - Guy Modot, élus de la minorité.

Liste Régis Perrier et Juliette Seguin

La commune de Barbâtre est belle. Mais c'est une belle endormie. Ou pour le moins très somnolente. Ce sommeil est bien- sûr émaillé de manifestations diverses qui peuvent éventuellement lui faire ouvrir un œil. Pour ce qui est du dynamisme et de la préparation de l'avenir, c'est une tout autre histoire. A cet égard le choix fait pour l'utilisation des fonds du contrat de territoire (financement départemental) est significatif. Là où les autres communes de l'île ont privilégié les logements pour les jeunes (aménagement de maisons en logements, lotissements) et les commerces (aide à la création et regroupement en centre-ville), Barbâtre a choisi de créer une halle de sport et de loisirs. Nous ne disons pas que cet équipement est inutile, mais est-il prioritaire ? Certes les délais imposés pour le dépôt de projets sont très brefs et le contenu de ces projets n'est pas figé, l'essentiel étant de garantir une enveloppe budgétaire. Autre exemple de manque de dynamisme : les aires d'accueil de camping-cars (source importante de revenus). Décision de la commission voirie du 7 Mars 2016 : tout sera prêt pour mi-Juin 2016. Est-ce que plus d'un an après on va enfin les voir ? Rien ne semble finalisé. On s'interroge ?? L'attractivité d'une commune ne se résume pas à de jolis pavements et plantations ! Logements. Commerces, Services en sont le socle, les éléments clés pour sécuriser et assurer la croissance de population.

Régis Perrier/Juliette Seguin

PERSONNEL - MARCHÉ

BUDGET PRIMITIF 2017

FINANCES

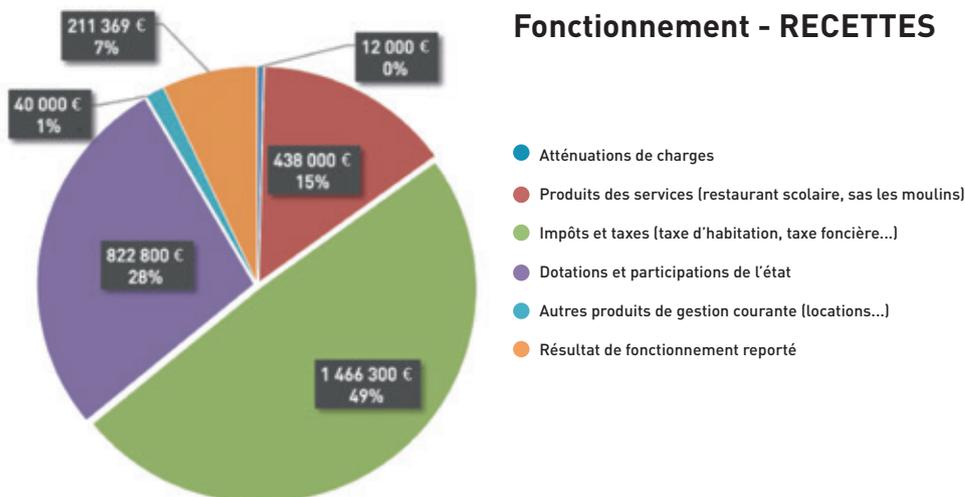
Le projet de budget 2017 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services
- De ne pas augmenter la fiscalité
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

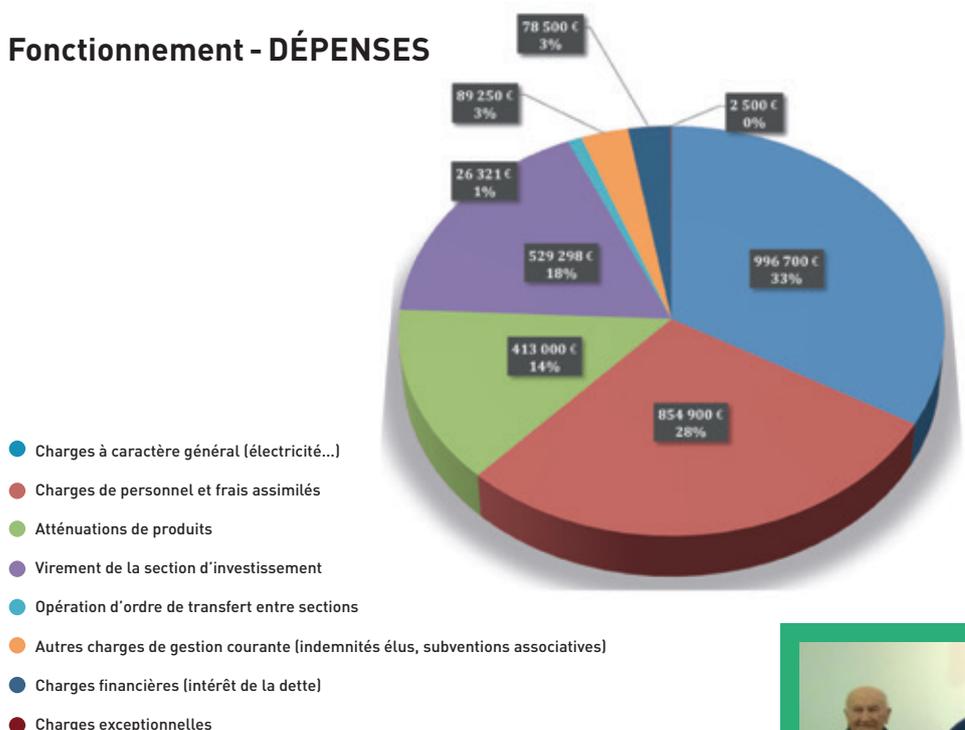
Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

> SECTION DE FONCTIONNEMENT : La section de fonctionnement s'équilibre à 2 990 468,84 € en dépenses et recettes.

Fonctionnement - RECETTES



Fonctionnement - DÉPENSES



UN NOUVEAU MARCHÉ SUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Toujours en terme de dynamisme en centre-ville, la commission a décidé d'instaurer un nouveau marché chaque lundi matin pendant la période du lundi 3 juillet au 28 août 2017 inclus. Ce marché sera limité au seul Parking de la Plaine.

PERSONNEL COMMUNAL : 4 DÉPARTS EN RETRAITE EN 2016

L'année 2016 était marquée par le départ en retraite de 3 agents municipaux :

- Colette PALVADEAU, qui tenait depuis près de 40 ans les rênes du service comptabilité à la mairie

- Norbert FOUASSON pour les services techniques qui occupa également le poste d'ASVP et responsable de la sécurité des infrastructures municipales.

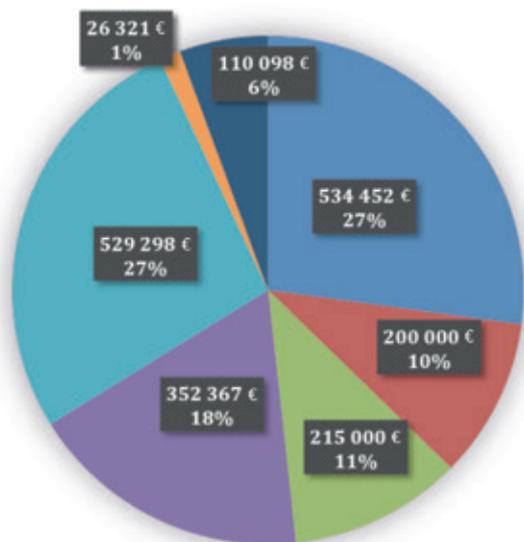
- Patricia GENDRON, qui évolua au sein de l'EPHAD La Rocterie, avant de terminer sa carrière au sein de la mairie en tant qu'agent polyvalent.

- Marie-Christine ROUSSEAU, qui évolua comme animatrice au centre de loisirs Les Petits Cagnots, et dont le poste était municipalisé depuis peu.

Ces différents départs furent l'occasion de remercier et rendre hommage à la dévotion, la fidélité et la qualité de ces agents. Lors de ses différentes prises de parole, M. le Maire a souligné l'engagement des différents agents envers leurs missions de service public, prépondérantes et indispensables dans la réussite de leur action.



> SECTION D'INVESTISSEMENT : La section d'investissement s'équilibre à : 1 967 536.08 €

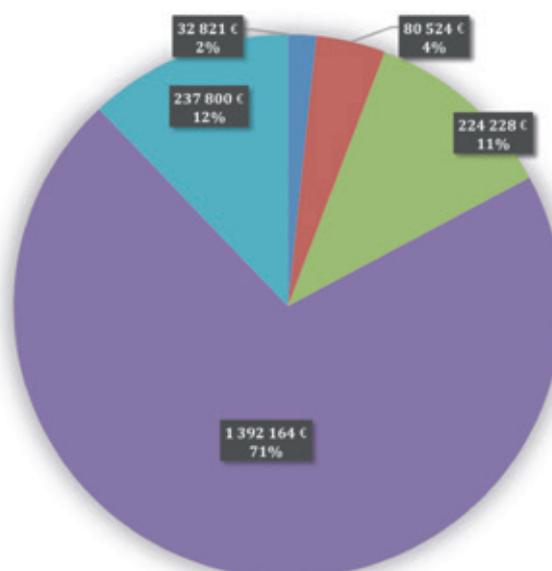


Investissement - RECETTES

- Subventions
- Emprunts
- Remboursement FCTVA
- Résultat de fonctionnement 2016
- Virement prévisionnel
- Dotations aux amortissements
- Résultat d'investissement 2016

Investissement - DÉPENSES

- Immobilisations incorporelles (études, PLU...)
- Subventions d'équipement (Sydev...)
- Immobilisations corporelles (achats de terrains...)
- Principaux projets de 2017
- Remboursement d'emprunts



Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants et s'élèvent à 1 392 163.67€ :

- Bâtiments communaux 854 537,49
- Voirie communale 416 877,86 €
- Contrat Environnement Littoral (Aménagement du centre-ville) 50 576,40 €
- Cimetière 20 000,00 €
- Aménagement de la Pointe de la Fosse 50 171,92 €

QUELQUES NOUVEAUTÉS DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ETAT CIVIL

A compter du 1^{er} Janvier 2017, la déclaration de naissance doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance et si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Une naissance, qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance du lieu de naissance de l'enfant.

CARTE D'IDENTITÉ

Dorénavant comme pour les passeports biométriques, les cartes d'identité se font à la Mairie de Noirmoutier-en-l'Île. Vous pouvez retirer la demande et les renseignements à la Mairie de Barbâtre. Une fois le dossier rempli et les documents originaux joints vous devrez prendre un rendez-vous au numéro de téléphone suivant; 02.51.35.99.99 pour le traitement. Concernant la validité d'une carte d'identité elle est de 15 ans pour les adultes et de 10 ans pour un mineur. Bien entendu elle reste gratuite pour une première demande et pour un renouvellement.

AIRE DE CAMPING-CARS ET TARIFS – RAPPEL DE LA LOI

Les aires du parking de la Billardière (en haut de la rue du Camping) et du Niaisois seront aménagées pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes qui souhaitent découvrir la commune de Barbâtre en camping-car.

Faciles d'accès, ces deux aires seront un excellent moyen de passer des vacances économiques et pleines de découvertes.

Le stationnement de nuit est interdit aux camping-cars sur toute la commune. Désormais, toute infraction au règlement intérieur de l'aire sera constatée et pourra faire l'objet de poursuites.

Tarifs votés par délibération du 10 Octobre 2016 :

Période de stationnement	Durée	Tarif en euros
Du 01/04 au 30/10	Les 24 heures dans la limite de 72 heures consécutives	8,00
Du 01/04 au 30/10	Les 24 heures au-delà de 72 heures consécutives	12,00
Du 01/11 au 31/03	Les 24 heures	8,00

Ces tarifs donnent accès à un emplacement réservé.

Une aire de vidange sera réalisée à l'entrée de la rue de l'angle. La date de mise en service de ces nouveaux équipements sera communiquée officiellement sur le site internet de la commune www.barbatre.fr.

TAXE DE SÉJOUR

Meublés de tourisme et autres établissements équivalents

Vous êtes propriétaire et vous louez un appartement ou une chambre d'hôtes ? Quelles sont vos obligations ? Déclaration en Mairie, taxe de séjour,... Comment y voir clair ?

Je suis concerné(e) si :

Je suis propriétaire d'un bien immobilier meublé, qu'il s'agisse d'une location ou d'une chambre d'hôtes.

Je propose ce bien à la location saisonnière, même sur des périodes courtes.

Que dois-je faire ?

Avant le 15 mai : j'effectue ma déclaration auprès de la mairie - formulaire téléchargeable sur le site internet.

À tout moment : j'informe la Mairie, par le biais d'une nouvelle déclaration de tout changement concernant le meublé (changement de classement, de capacité, de vente du bien ...)

A quoi cela sert-il ?

La taxe de séjour permet aux collectivités locales de disposer de ressources supplémentaires exclusivement destinées à favoriser l'accueil touristique (notamment l'animation culturelle, le fleurissement...).

Plus d'infos : Article L324-1-1 du Code du Tourisme « toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du Maire de la commune où est situé le meublé ».

Cette déclaration est obligatoire et exigible en Mairie avant le 15 mai dernier délai.

Au-delà de cette date, les agents dûment mandatés effectueront des contrôles en application des articles R2333-62 et R2333-63 du CGCT.

Les éventuels contrevenants s'exposent à de lourdes sanctions financières, notamment en cas d'absence de déclaration dans les délais prévus ou déclaration inexacte ou incomplète.

Exonérations

Sont obligatoires les exonérations suivantes :

- Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Perception et reversement

La période de perception de la taxe de séjour au réel est fixée du 01/01 au 31/12.

Le reversement de la taxe sera effectué par les logeurs avant le 31/10 de chaque année auprès du régisseur de recettes de la Commune.

Obligations de l'hébergeur

Les logeurs doivent tenir un registre récapitulatif qui doit comporter les indications suivantes :

- nombre de personnes ayant logé dans l'établissement,
- nombre de nuits passées,
- montant de la taxe perçue,
- motifs d'exonération de la taxe.

PROGRAMME DES TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE ET DE PLUVIAL

Rue de la Croix-rouge et rue du Bois Gaudin

La rue de la Croix rouge a été rénovée pour un montant de 20 442,24 € TTC et la rue du Bois Gaudin pour un montant de 16 863,24 € TTC.

Rue des Lys

Un branchement d'eaux pluviales a été réalisé rue des Lys pour un montant de 5 131,08 € TTC.

Avenue des Pins

Avant l'été 2017, l'entreprise BODIN TP a procédé à la réfection complète de la voirie de l'avenue des Pins devenue dangereuse, allant de l'intersection avec la rue du Camping jusqu'au giratoire du boulevard de l'Atlantique pour un montant de 131 828,34 € TTC. Ces travaux ont permis la reprise du revêtement en enrobé - dispositifs de ralentissement et de sécurisation - embellissement de la bande intermédiaire entre l'avenue et la bande piétonne et cyclable jouxtant le domaine ONF.



RÉNOVATION DU REVÊTEMENT DE LA RD95 ET DE LA RD948

Le Conseil municipal a obtenu du Département la rénovation en enrobé du revêtement de la route départementale 95, de la route départementale 948, entre le monument aux Morts et la rue du Camping.

Ces travaux que nous avions espérés plus tôt, avaient été reportés du fait qu'il fallait au préalable changer, sur tout ce tracé, la canalisation d'eau potable fragilisée et impropre. Cela a été fait ces derniers mois.

Comme vous, nous étions impatients que la remise en état de la tranchée, puis la reprise de l'ensemble du revêtement, intervienne au plus vite.

SÉCURISATION DE LA RD95

Des travaux de sécurisation sur la route départementale 95 ont été réalisés sur les rues suivantes :

- Rue de la Guillaumerie : aménagement d'un arrêt de car, de places de stationnement et réfection de la voirie
- Espace des Noures : aménagement des abords
- Carrefour RD95/Rue des Peupliers : aménagements de sécurité
- RD95 en direction du centre-ville : aménagements de sécurité

Les travaux consistent en la réalisation de chicanes et la mise en place de plateaux ralentisseurs pour un montant de 56 669,64 € TTC.

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous plaindre de la vitesse en agglomération. Ces aménagements nécessaires deviennent urgents pour répondre aux inquiétudes légitimes. Il n'y a pas de secret, chacun de nous est concerné, les abus de quelques-uns amènent à ces mesures qui nous « agacent » parfois lorsque nous sommes au volant... Respectons la réglementation et tout le monde en bénéficiera.

« ESPACE PARTAGÉ » EN CENTRE-VILLE

Avec l'aménagement du centre-ville et la mise en œuvre du nouveau plan de circulation, a été affirmé la volonté de réaliser là un « espace partagé » entre les usagers. La vitesse y est réduite à 20 km/h donnant priorité aux piétons d'abord, aux cyclistes, puis à l'automobiliste.

ATTENTION : Tout le long de cette traversée, la règle est celle de la priorité à droite qui impose vigilance et prudence. Pour profiter pleinement de la vie au cœur de Barbâtre, de cette ambiance « jardin » voulue par les élus, et que cela soit bénéfique aux services et commerces de proximité, il s'impose de prendre le temps!

Les vélos (Code de la route) sont autorisés à rouler en sens interdit, sur la chaussée de préférence... MAIS TOUT NE LEUR EST PAS PERMIS !

RESPECTONS-NOUS LES UNS LES AUTRES.

FIN DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Les travaux de réaménagement de la mairie se sont achevés en juin après près d'une année de travaux. L'inauguration des locaux sera organisée dans les mois à venir, mais d'ores et déjà les différents services ont pris leurs marques dans ce bâtiment dorénavant complètement réorganisé.

Les travaux ont permis d'agencer de manière plus pertinente l'espace et donc de créer de nouveaux bureaux et salles de réunion. A noter que les horaires d'ouverture au public restent inchangés, à la différence que l'entrée du hall d'accueil se fait par le côté « parc ».

DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX EN PROJET

Les ateliers des services techniques municipaux datent d'une quarantaine d'années et sont particulièrement vétustes.

Il a donc été décidé de réaliser une nouvelle construction pour les raisons principales suivantes :

- Le terrain et les bâtiments ne sont plus en capacité d'accueillir l'ensemble des services et la quinzaine d'agents qui y travaillent,
- Les conditions de travail des agents se dégradent continuellement. Les agents ne disposent pas d'espaces de travail dédiés à leur fonction.
- Les véhicules ne peuvent être mis à l'abri et sont stationnés en extérieur ce qui entraîne une usure rapide et des frais de réparation importants chaque année.
- Actuellement, plusieurs bâtiments communaux répartis dans toute la commune servent de lieux de stockage pour ces ateliers. Déplacements incessants, temps perdu. Les élus ont estimé qu'il était important de regrouper tous les sites afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du service.

La réalisation de cette action est menée en parallèle de celle de création d'opérations de logements. Les services techniques actuels sont situés en centre-ville, ce qui n'est pas adapté à leur usage. La démolition de ce bâtiment vétuste et l'ensemble des parcelles communales environnantes vont permettre le lancement d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce secteur. Cette action est en lien avec la redynamisation du centre-ville et la construction de logements pour les jeunes afin que ceux-ci restent sur l'île de Noirmoutier.

Le chantier sera situé sur une parcelle de la zone artisanale de la Gaudinière dont le permis d'aménager a déjà été attribué à la commune.

Le chantier va consister à réaliser un nouveau bâtiment plus structuré qui correspond aux besoins des employés.

On y trouvera bureaux, vestiaires, sanitaires, garages et ateliers permettant à chacun de réaliser ses missions et le stockage des matériaux dans les normes et les conditions réglementaires.

Sur ce dossier de construction des ateliers municipaux, la commune travaille avec l'architecte Stéphane GOUIN. Après une définition précise des besoins réalisée en concertation avec les agents, les élus ont validé l'avant-projet définitif.



Avant-projet en cours d'élaboration

REPRISE DES CROISIÈRES INTER-ILES

Depuis le début de notre mandat, et la fin des travaux de l'estacade de la Fosse, nous étions particulièrement attachés au retour des liaisons maritimes vers l'île d'Yeu au départ de la Fosse. Ce site, seule façade maritime directe du littoral communal, se devait de retrouver une activité qu'elle a toujours connue et qui n'a cessé que le temps de la reconstruction de l'édifice. Ainsi, la commune a décidé de mettre à la disposition de la société des Croisières Inter-Iles les ouvrages nécessaires à l'amarrage de son navire et, notamment, la jouissance d'un ponton situé à l'extrémité de l'estacade de la Fosse, ceci moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

Un contrat a été signé entre les deux parties d'une durée de 5 ans et basé sur l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre), sous réserve de l'accord de l'Etat à la demande de la commune du renouvellement de l'autorisation d'installation du ponton.



DÉPARTS DE BARBATRE-POINTE DE LA FOSSE



ÎLE D'YEU - HORAIRES ET TARIFS 2017

Juillet

	DÉPART DE LA FOSSE		DÉPART DE L'ÎLE D'YEU	
Sam. 1				
Dim. 2				
Lun. 3				
Mar. 4	11h15*	17h45*	10h00*	16h30*
Mer. 5				
Jeu. 6	12h30	19h30	11h30	18h30
Ven. 7				
Sam. 8	08h30	17h30*	07h30	16h15*
Dim. 9	09h00	18h00*	08h00	16h45*
Lun. 10	09h15	19h30*	08h15	18h15*
Mar. 11	09h15*	19h45*	08h00*	18h30*
Mer. 12	08h15	17h30	07h15	16h00*
Jeu. 13	09h30	17h45*		16h30*
Ven. 14	08h45*	18h00*	07h30*	16h45*
Sam. 15				
Dim. 16	08h45*	19h30*	07h30*	18h15*
Lun. 17	10h00	20h30*	09h00	19h15*
Mar. 18				
Mer. 19				
Jeu. 20	11h30*	17h45*	10h15*	16h30*
Ven. 21				
Sam. 22				
Dim. 23	08h00*	18h00*	07h00	16h45*
Lun. 24				
Mar. 25	08h00	17h00	07h00	16h00
Mer. 26	08h00	17h45*	07h00	16h30*
Jeu. 27	08h30	17h15*	07h30	16h00*
Ven. 28	11h15*	18h15*	10h00*	17h00*
Sam. 29				
Dim. 30	08h45*	19h30*	07h30*	18h15*
Lun. 31	11h00	20h15*	10h00	19h00*

* = via Fromentine (+ 15mn de trajet)

DÉPART DE LA FOSSE

Août

	DÉPART DE LA FOSSE		DÉPART DE L'ÎLE D'YEU	
Mar. 1				
Mer. 2	10h15	17h30	09h15	16h30
Jeu. 3	11h00	18h00	10h00	17h00
Ven. 4	12h00	18h30*	11h00	17h15*
Sam. 5				
Dim. 6	08h00	19h00*	07h00	17h45*
Lun. 7	08h15	17h30	07h15	16h00*
Mar. 8	08h00	17h15		16h15
Mer. 9	08h15	18h30	07h15	17h30
Jeu. 10	08h30	18h30		17h30
Ven. 11	08h15	20h30*		19h15*
Sam. 12				
Dim. 13	11h15*	18h15*	10h00*	17h00*
Lun. 14				
Mar. 15	10h45*	20h00*	09h30*	18h45*
Mer. 16	11h15	21h15	10h15	20h00*
Jeu. 17	09h30	17h00	08h30	16h00
Ven. 18	11h15*	17h30*	10h00*	16h15*
Sam. 19	12h15	18h30*	11h15	17h15*
Dim. 20				
Lun. 21				
Mar. 22				
Mer. 23	08h00	17h15	07h00	16h00
Jeu. 24	08h00	17h00		16h00
Ven. 25	08h15	17h15*	07h15	16h00*
Sam. 26	10h45*	18h15*	09h30*	17h00*
Dim. 27	09h15*	18h15*	08h15	17h00*
Lun. 28	10h15*	18h45*	09h00*	17h30*
Mar. 29	10h15*	19h15*	09h00*	18h00*
Mer. 30	10h00*	20h00	08h45*	19h00
Jeu. 31	09h45*	17h00	08h45	16h00

* = via Fromentine (+ 15mn de trajet)

Tarifs

	Aller-Retour Journée	Aller ou Retour Simple
Adulte	39,30 €	19,65 €
Préférentiel*	32,70 €	16,35 €
Junior de 12 à -18 ans	27,40 €	13,70 €
Enfant de 4 à -12 ans	21,20 €	10,60 €
-4 ans	5,00 €	2,50 €
Animaux domestiques	8,80 €	4,40 €

Préférentiel* : + 60 ans, carte famille nombreuse, carte d'invalidité, carte « étudiant ».
Frais de modification : 1,50 € par personne et par trajet (voir pages 23/24, paragraphe 3)
Tarifs Isalais, apparentés insulaires et carte d'abonnement > voir page 25.

PROJET D'AGENCE POSTALE

Comme vous le savez, l'agence postale de Barbâtre ne fonctionne plus de manière idéale, et nous regrettons tous, élus, professionnels, particuliers et vacanciers que ce service de proximité ne satisfasse pas à nos attentes légitimes.

Une réflexion est engagée depuis plus d'un an au niveau communal pour trouver une solution à cette défaillance voire éviter que ce service soit supprimé ou recentré sur l'île ce qui signifierait un éloignement dommageable à l'attractivité de notre commune.

Plusieurs pistes de solutions doivent être examinées. L'une d'elles consiste à créer une agence postale dans les locaux mêmes d'un commerce barbâtrien. Cela présenterait le double avantage de conserver chez nous ce service de proximité essentiel et, pour le commerce d'accueil, de se donner un supplément d'activité à l'année avec ce que cela représente de clientèle liée.

Pour avancer dans la réflexion visant à « sauver » ce service qui participe à la dynamique de notre centre-ville, nous avons lancé cette démarche auprès des commerçants.

Malheureusement, à ce jour aucun commerce n'a manifesté d'intérêt pour s'engager dans cette démarche.

VALORISATION DU GOIS

Dans le cadre d'une étude menée par le bureau d'études CERESA, le Conseil Départemental de Vendée lance une réflexion visant à définir un cadre partagé de préservation et de valorisation du site du Gois et de ses abords (Île de la Crosnière et polder de Sébastopol). Dans ce cadre, il a souhaité recueillir l'avis et la vision des acteurs touristiques et économiques du territoire. Le scénario d'aménagement retenu au terme de l'étude devrait être connu en fin d'année 2017.

LA COMMUNE INVESTIT DANS DE NOUVEAUX OUTILS DE TRAVAIL

Chaque année, la municipalité consacre une enveloppe budgétaire pour l'investissement dans de nouveaux outils dédiés aux services administratifs et techniques. Il permet notamment de renouveler du matériel, ou moderniser l'équipement des services. Voici quelques investissements relatifs à l'année 2017 :

- Un tractopelle (90 000 €)
- L'achat d'un gradin amovible et modulable en bois, pour les différentes représentations culturelles (capacité 150 personnes)
- L'achat d'un minibus destiné à un fonctionnement polyvalent

Quelques précisions sur le projet d'achat d'un mini-bus :

Compte tenu des particularités de la commune, village-rue qui s'étend sur 8 kilomètres composé pour majorité d'une population d'une moyenne d'âge assez élevée, les élus travaillent activement au renforcement du lien social et de la solidarité et envisagent notamment l'acquisition d'un mini-bus.

Le CCAS et par conséquent la commune a l'intention de mettre en œuvre ce transport qui permettrait d'assurer un lien entre les quartiers isolés et le centre-ville, le marché, les commerces, la vie associative, toute l'année.

Ce mini-bus servirait aussi pour des actions telles que :

- les "dimanche bonheur" programme de sorties d'une demi-journée le dimanche pour les personnes seules,
- pour le portage des repas à domicile,
- pour aider les associations sportives qui assurent les déplacements des jeunes chaque dimanche et en semaine pour les rencontres sportives à l'extérieur.

De plus, cette acquisition est également envisagée pour :

- être mis à disposition des structures scolaire et extra-scolaire afin de faciliter le déplacement des enfants lors de leurs sorties. Ce moyen de transport permettrait, entre autres :
- la mise en œuvre d'activités (notamment dans le cadre des TAP) qui ne peuvent l'être faute de temps compte tenu des déplacements à pied,
- le déplacement vers divers sites sportifs (terrain multisport, tennis, terrain de football,...)

TABLEAUX DES PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DEMANDEUR IDENTITÉ	ADRESSE DU TERRAIN	DESCRIPTION DU PROJET	DÉCISION DATE	DÉCISION INTITULÉ
ROUILLE Jean-Claude	10 Chemin des Lauriers	Abri de jardin	09/09/2016	Favorable
YVRENOGEOU Philippe	21 Rue des Lilas	Véranda	13/09/2016	Favorable avec prescriptions
QUERE née PAPIN Pascale	17 Rue du Centre	Clôture	14/09/2016	Octroi tacite
DENIS Michel	25 Chemin des Castiennes	Abri de jardin	14/09/2016	Favorable
MOREAU Philippe	48 Rue de la Maison Rouge	Clôture	27/09/2016	Accord avec prescriptions
CRESTEY Thierry	8 Chemin des Pâquerettes	Clôture	27/09/2016	Favorable
VIOLEAU Claudine	2 Rue de la Fosse	Rénovation de toiture	27/09/2016	Favorable
CHAILLOU Patrick	148 Avenue des Pins	Modification de façade	27/09/2016	Favorable
TESNIERE Jean	21 Rue des Onchères	Modification de façade	29/09/2016	Octroi tacite
MAIRIE de BARBATRE	Rue de l'Estacade	Aire de stationnement	29/09/2016	Octroi tacite
PAYEN Benoit	8 Rue de la Billardièrre	Rénovation de toiture	30/09/2016	Favorable
BRANCHU Michel	La Courbe	Division de terrain	11/10/2016	Octroi tacite
MOUTET Colette	2 Allée des Passes Vertes	Fenêtre de toit	18/10/2016	Favorable
PICHON Bernard	7 Les Onchères	Abri de jardin	18/10/2016	Favorable
ANDRE Colette	155 Rue du Prau	Isolation par l'extérieur	20/10/2016	Favorable
HERVIER Marie Cécile	13 Allée des oeillets	Modification de façade	20/10/2016	Favorable
GARCIA Jean-Philippe	12bis Rue du Prau	Fermeture préau	20/10/2016	Favorable
GENDRON Paul	Impasse du François	Parking	21/10/2016	Favorable
TEPER Nuta-Rhodes et Marie France	18 Rue des Mouettes	Préau	21/10/2016	Favorable
CAIVEAU Ginette	Rue du Prau	Clôture	14/11/2016	Favorable avec prescriptions
ROUSSELOT Jean-Marie	Rue du Prau	Clôture	14/11/2016	Favorable avec prescriptions
CHAMPROUX Stéphane	4 Rue du Fief du Moulin	Division de terrain	14/11/2016	Favorable
VINCENDEAU Jean-Pierre	5 Rue de la Pointe	Véranda	15/11/2016	Favorable
MORINI Epouse DEBACK Claire	32 Chemin de la Papine	Extension	15/11/2016	Octroi tacite
BUTON Luc	81 Rue du Fief du Moulin	Division de terrain	17/11/2016	Retrait à la demande du pétitionnaire
CHAMPROUX Stéphane	Rue de la Croix Mainguet	Division de terrain	17/11/2016	Retrait à la demande du pétitionnaire
THARREAU Michel	5 Passage privé de l'Amitié	Clôture	25/11/2016	Rejet tacite
RAMON par Mme RAMON Graziella	42 Rue de la Frandièrre	Division de terrain	25/11/2016	Octroi tacite
DELAUNE Grégory	6 Route du Gois	Surélévation	28/11/2016	Octroi tacite

BOURNEIL Sébastien	5 Chemin des Mésanges	Abri de jardin	01/12/2016	Favorable
VAIRE Gérard	90 Rue des Onchères	Auvent	02/12/2016	Favorable
COLIN Jean-Claude	67 Rue de la Maison Rouge	Rénovation de toiture	05/12/2016	Favorable
MAURICE Nicolas	7 Rue de l'Estacade	Isolation par l'extérieur	05/12/2016	Octroi tacite
S.C.I.des Amandiers	27 Rue de la Pointe	Piscine	05/12/2016	Favorable
SIMARD Jean-Claude	7 Rue de la Croix Verte	Rénovation de toiture	16/12/2016	Favorable
MURAIL Patrice	48 Rue de la Frandière	Piscine	16/12/2016	Favorable avec prescriptions
THIBAUD Christophe	2 Impasse des Huitriers	Auvent et clôture	16/12/2016	Favorable
BRECHET Valéry	11 Rue de la Parée	Abri de jardin	16/12/2016	Favorable
POISSON Bruno	Rue du Petit François	Abri de jardin	16/12/2016	Favorable
EPIARD Jean	3 Rue des Crevettes	Clôture	10/01/2017	Octroi tacite
GILBERT Emmanuel	7 Passage de l'amitié	Modification d'ouvertures	17/01/2017	Octroi tacite
PICOT Didier	1 Impasse des Huitriers	Garage	19/01/2017	Favorable
VERON Jean-Pierre	16 Rue des Bleuets	Véranda	23/01/2017	Favorable
DUPONT Philippe	37 Boulevard de l'Atlantique	Clôture	23/01/2017	Favorable
CHILLOUX Pierre	2 Rue de la Bosse	Véranda	24/01/2017	Favorable
MAUREL Jean	5 Allée du Maine	Clôture	24/01/2017	Octroi tacite
FOUASSON Fabien	166Ter Avenue des Pins	Modification de façade	24/01/2017	Octroi tacite
REBRETEAU Léon	8 Rue des Mûriers	Clôture	24/01/2017	Favorable avec prescriptions
RAIMOND Bélonie	43 Rue de la Fosse	Clôture	10/02/2017	Octroi tacite
YVRENOGÉAU Valérie	Rue du Fief du Moulin	Clôture	17/02/2017	Octroi tacite
GUILLET Maurice	8 Chemin des Figuiers	Rénovation de toiture	17/02/2017	Favorable
DORE Jacques	22 Chemin des Lauriers	Garage	17/02/2017	Favorable avec prescriptions
RUPAUD Marie Jeanne	Rue de la Corde	Clôture	17/02/2017	Octroi tacite
Consorts NICOLLEAU/ BERTIN	Rue du Prau	Division de terrain	07/03/2017	Octroi tacite
GLEMOT Robert	19 Rue de l'Arée	Garage	07/03/2017	Octroi tacite
AUGEREAU née DAVIET Martine	66 Chemin de la Blancharderie	Abri de Jardin	13/03/2017	Rejet tacite
QUARRE/THOMIN Frédérique/Alain	6 Allée des passes vertes	Abri bois	13/03/2017	Favorable avec prescriptions
QUARRE/THOMIN Frédérique/Alain	6 Allée des passes vertes	Piscine	13/03/2017	Accord avec prescriptions
GROIZARD Claude	40 Rue de la Corde	Abri de jardin	13/03/2017	Favorable
ROZIER Fabrice	37 Chemin de la Blancharderie	Abri de jardin	15/03/2017	Favorable avec prescriptions

AUFFRAY Jean-Paul	21 Rue du Prau	Garage	15/03/2017	Favorable
MILLET Claudine	15 Rue des Lilas	Préau	16/03/2017	Octroi tacite
LE BLAY Noël	24bis Chemin de la Grande Ilette	Pergola	23/03/2017	Favorable
TASSIN Roger	18 Chemin de la Barre Raguideau	Véranda	23/03/2017	Favorable avec prescriptions
BOURCIER née PRIN Blandine	22 Rue des Ecoles	Clôture	23/03/2017	Favorable avec prescriptions
GANACHAUD Patrick	34 Rue de la Corde	Véranda	23/03/2017	Favorable avec prescriptions
FAUCHER Gilles	37 Rue de la Fosse	Division de terrain	24/03/2017	Favorable
FORT Philippe	7 Impasse des Bernaches	Piscine	28/03/2017	Retrait
FORT Philippe	7 Impasse des Bernaches	Piscine	24/04/2017	Favorable avec prescriptions
SERGY François	6 Rue du Camping	Clôture	24/04/2017	Favorable
BORDET William	8 Chemin des Oyats	Extension	24/04/2017	Favorable
PERRIER Régis	29 Rue de la Chapelle	Division de terrain	24/04/2017	Octroi tacite
NICOLLEAU Danielle	36 Rue de la Borderie	Clôture	24/04/2017	Octroi tacite
HERVE Jean-Claude	23 Boulevard de l'Atlantique	Véranda	24/04/2017	Favorable
CADIC Véronique	18 Chemin des Oyats	Terrasse	28/04/2017	Favorable
MARIE Daniel	37 Rue du Centre	Clôture	05/05/2017	Refus
CHAUBERNARD Danielle	36 Rue de la Fosse	Régularisation piscine	09/05/2017	Favorable
COQUILLON Emmanuel	58 Rue des Lys	Clôture	24/05/2017	Accord avec prescriptions
FOUASSON Hervé	Chemin des Ormeaux	Piscine	29/05/2017	Favorable
WERDYN-LECOQC Odette	3 Allée de Bretagne	Extension	31/05/2017	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMANDEUR IDENTITÉ	ADRESSE DU TERRAIN	DESCRIPTION DU PROJET	DÉCISION DATE	DÉCISION INTITULÉ
SCHRUB Isabelle	20 Rue de l'Arée	Extension	24/08/2016	Favorable
CHERRUAU Josiane	52 Rue du Gois	Extension	25/08/2016	Classé sans suite
CORTEGGIANI Chantal	6 Rue des Onchères	Garage	01/09/2016	Favorable
DUBOS Dominique	10 Chemin des Lauriers	Surélévation	13/09/2016	Rejet tacite
PALVADEAU Denis	24 Impasse des Iris	Garage/préau	30/09/2016	Favorable
BOYER Chantal	23 Rue du Camping	Garage et annexe	30/09/2016	Favorable
CHERRUAU Josiane	52 Route du Gois	Surélévation	25/10/2016	Favorable
HERVE Pascal	18 Rue du Centre	Maisons individuelles	25/11/2016	Favorable avec prescriptions
BLANDEAU Pierre	77 Rue de la Poste	Extension	01/12/2016	Favorable avec prescriptions

WAVRANT Théophile	Rue de la Corde	Préau	05/12/2016	Refus
CHAPOTOT Roger-Noël	7A Rue de la Parée	Annexe	13/12/2016	Favorable
LURQUIN / LESTRADE	73 Rue de la Poste	Préau	29/12/2016	Favorable avec prescriptions
CHESNEL Thierry	62 Chemin de la Blancharderie	Préau	13/01/2017	Favorable avec prescriptions
LAGADEC Yannick	118 Avenue des Pins	Maison individuelle	13/01/2017	Favorable avec prescriptions
FORTINEAU Guy	Avenue des Pins	Maison individuelle	13/01/2017	Favorable avec prescriptions
NOLLOT Christophe	rue de l'estacade	Maison individuelle	26/01/2017	Favorable avec prescriptions
LAMOUR Eric	158 Rue du Prau	Extension	16/02/2017	Octroi tacite
GRANDHOMME Olivier	22 Rue du Marché	Garage/préau	16/02/2017	Favorable avec prescriptions
TRIBALLEAU Jean-Claude	73 rue de la Frandièrre	Maison individuelle	16/02/2017	Favorable avec prescriptions
YVRENOGÉAU Philippe	31 Rue du Fief du Moulin	Maisons individuelles	08/03/2017	Favorable avec prescriptions
GADONNEIX Claire	4 Impasse des Mouettes	Chambre indépendante	10/03/2017	Favorable
LUCAS Albert	59 Rue de la Maison Rouge	Maison individuelle	16/03/2017	Favorable avec prescriptions
FOT-HING Teva	48 Route du Gois	Abri de jardin + piscine sur une propriété déjà bâtie	21/03/2017	Défavorable
GALLAIS Johan	Chemin du Grand Cloudy	Maison d'habitation + garage indépendant	25/03/2017	Défavorable
AHLONSOU Macaire	Rue de la Blancharderie - Lot 8	Maison individuelle	10/04/2017	Favorable avec prescriptions
LAURENT Frédéric	140 Rue de l'Estacade	Extension	11/04/2017	Retrait à la demande du pétitionnaire
PERROCHON Bertrand	19 Imp. des Iris	Extension d'une maison d'habitation existante	11/04/2017	Favorable avec prescriptions
SARL CASSETTE	11 Rue du Moulin	Extension	12/04/2017	Favorable avec prescriptions
BUTON Luc	81 Rue du Fief du Moulin	Maison individuelle	24/04/2017	Accord avec prescriptions
SIMON Marc	16 Rue de l'Arée	Studio	27/04/2017	Favorable
MAY Pascal	27 Rue des Lilas	Extension	28/04/2017	Accord avec prescriptions
MARCELLIN Françoise	26 Chemin du péruslot	Garage	05/05/2017	Favorable
SIBILEAU Franck	28 Rue des Onchères	Extension	12/05/2017	Favorable
HAINES Alexander Kurt	15 Rue des Tamaris	Extension	13/06/2017	Favorable
MOREAU Bernadette	33 Rue du Coin de Baisse	Extension	14/06/2017	Accord avec prescriptions
DUGAST Nicolas	5 Clos Anne Marie	Maison individuelle	14/06/2017	Accord avec prescriptions
GALLAIS Johan	Rue de la Fosse	Maison individuelle	14/06/2017	Favorable avec prescriptions
SIMARD Jean-Claude	7 Rue de la Croix Verte	Studio	15/06/2017	Accord avec prescriptions
CLAIRGEAUX Frédéric et DEROUET Emanuelle	70 Rue du Fief du Moulin	Maison individuelle	16/06/2017	Accord avec prescriptions
COUTON Didier	Rue de la Croix Mainguet	Maison individuelle	16/06/2017	Accord avec prescriptions

ÉTUDE CCI DE LA VENDÉE

La Municipalité de Barbâtre est en réflexion sur l'évolution du centre-ville de la commune et plus particulièrement sur le renforcement de son tissu commercial de proximité.

L'aménagement du centre-ville vient de se terminer. Dans sa continuité, la commune souhaite densifier le centre-ville et compléter l'offre commerciale existante afin de renforcer la dynamique amorcée.

Dans le cadre de cette réflexion, la CCI de la Vendée a établi un diagnostic de l'appareil commercial et fournit des éléments d'aide à la réflexion sur les possibilités d'évolution du commerce de proximité sur la commune de Barbâtre.

La proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée s'est articulée sur la méthodologie suivante :

1. Analyser le positionnement commercial de la commune par comparaison avec des communes similaires pour déterminer si des activités commerciales manquent ou non sur la commune de Barbâtre.
2. Recenser les besoins et les projets de développement des entreprises implantées en centre-ville.
3. Formuler des préconisations sur la localisation préférentielle du commerce et sur la dynamique à mettre en œuvre pour assurer le maintien et le développement du commerce sur la commune.

Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet de la commune www.barbatre.fr

Les conclusions de la CCI de la Vendée sont les suivantes :

« Au regard des comparaisons réalisées avec des communes similaires, l'offre commerciale dans le centre-bourg de Barbâtre apparaît cohérente pour une commune de 1 800 habitants. Les potentiels de développement de l'offre commerciale apparaissent quelque peu limités. Il convient de créer un environnement commercial favorable pour assurer le maintien, voire le développement des commerces existants et favoriser leur regroupement. L'emplacement idéal pour le regroupement des commerces serait autour de la Place du Marché. Le regroupement des commerces autour de cette place permettrait de lancer une nouvelle dynamique et de créer un véritable cœur de bourg. Aujourd'hui, très peu de commerçants et prestataires de services souhaitent se déplacer et beaucoup tiennent un discours pessimiste sur l'avenir du commerce dans le centre-bourg de Barbâtre. Il nous semble donc important de développer et amplifier la réflexion et les échanges avec les exploitants pour leur redonner confiance. Au-delà de la question du lieu préférentiel de regroupement des commerces, il est également important de créer un environnement commercial favorable au commerce. Il est notamment important de continuer à développer l'habitat dans le centre-bourg ou à proximité, et de travailler sur les liaisons douces entre les lotissements et le centre-bourg. »

Fort de cette analyse, la municipalité continue son travail pour redynamiser le centre-ville de Barbâtre en lien avec le cabinet CITADIA en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, Vendée Expansion et l'Établissement Public Foncier. Notre but est d'utiliser les outils réglementaires permettant la préservation du linéaire commercial et la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation permettant le développement de l'habitat principal autour du centre-ville. Vendée Expansion propose une assistance à la mise en place des projets et l'EPF apporte son soutien financier lors de l'acquisition des terrains.

TRANSFERT DE LA ZONE ARTISANALE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences des communautés de communes.

Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Ainsi, la zone artisanale de la Gaudinière a été transférée à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier.

RÉNOVATION DES TENNIS

La commune dispose d'un ensemble de 2 courts extérieurs de tennis municipaux qui sont un service rendu à la population largement apprécié et sollicité. Or, leur état de dégradation avancé nécessite une réfection urgente. Compte tenu de la demande croissante des pratiquants, et de la politique de développement du sport engagée par les élus, il est décidé de procéder à la rénovation des deux courts de tennis. L'acquisition du terrain multisports est envisagée à l'automne dans la zone Sport et loisirs à proximité de l'école et du centre-ville.

ÉCOLE : FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE CHAR À VOILE

Le Conseil municipal a décidé de procéder au financement d'un atelier pédagogique en direction des écoliers barbâtrins à l'école de char à voile Sel Ton Char à hauteur de 1 134 € HT. Cette activité concerne 21 élèves de l'école publique qui participeront à 4 séances de char à voile.

La commission Sports et Loisirs travaille sur l'aménagement de la zone NDs (en vert) dédiée aux loisirs :

Le boulodrome va être repositionné permettant une meilleure utilisation de l'espace.

Le projet d'installation d'un parc de loisirs par M. Lionel MATRON (mise à disposition d'un terrain derrière les anciennes écuries). Dans l'attente de la création de ce bâtiment, une convention d'occupation a été signée avec M. MATRON pour l'installation de manèges, jeux automatiques, trampolines, point chaud allant de mai à septembre 2017.

L'installation d'un terrain multisports et de diverses installations à destination des jeunes,

La réalisation d'une halle de sports d'une surface au sol d'environ 800 m² qui comprendra un terrain permettant d'accueillir les activités suivantes :

- Activités associatives : pétanque, palet, tir à l'arc, football
- Salle de repli pour les animations estivales (concerts, art de rue, vide-greniers, brocantes...)
- Salle de sports à destination des élèves de l'école.
- La conservation de la Place des Arts.



ACTUALITÉ DU CENTRE DE LOISIRS

A l'accueil de loisirs « les petits cagnots », différentes activités sont proposées tout au long de l'année à différents temps de la journée, pendant les Temps d'Activités Péri-scolaires de 15h30 à 16h30, pendant l'accueil périscolaire du matin et du soir, et pendant les vacances scolaires. Pendant les vacances d'Hiver, nous avons fêté le carnaval avec l'Accueil de Loisirs d'Her et d'Eau de Noirmoutier avec pour finir un tour de manège. Durant les vacances de printemps nous avons pu agrémenter, décorer notre jardin avec des plantations, la création de notre grenouille, profiter du beau temps pour commencer les pique-niques ! Pendant les Temps d'Activités Péri-scolaires de cette fin d'année scolaire nous avons préparé la fête de l'école qui a eu lieu le dimanche 18 juin 2017.



ÉCOLE : RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Projet Educatif de Territoire de Barbâtre renouvelé pour la période 2017-2021.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Soucieux de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant, le travail des différents partenaires mobilisés pour l'élaboration du PEDT doit permettre d'apporter une réponse globale afin d'accompagner l'enfant tout au long de sa journée avec l'intervention de différents acteurs à la fois complémentaires les uns des autres et favorisant l'épanouissement et l'enrichissement des enfants. Cette réflexion conduit à faire des choix d'activités et d'interventions en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant à savoir :

- les temps familiaux
- les temps scolaires
- l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels (hors temps familial et scolaire).

L'enfant doit rester au centre de ce projet. Le PEDT vise à définir les objectifs à atteindre, ainsi que le contenu et l'organisation des activités à mettre en place afin d'assurer une cohérence et une continuité entre ces trois temps.

Le rythme de l'enfant et son bien-être étant notre principale préoccupation, il nous paraît donc essentiel d'être à l'écoute de ses besoins et de s'adapter à son rythme en acceptant aussi qu'il ait la possibilité d'avoir des moments en dehors de toute offre structurée mais restant sous la surveillance d'un adulte.

Les périodes de la semaine concernée par le Projet Educatif de Territoire de Barbâtre sont les suivantes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h45	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE				
8h45-12h (9h le mercredi)	ECOLE				
12h-13h30	TEMPS DE RESTAURATION				
13h30-15h30	ECOLE			ECOLE	
15h30-16h30	TEMPS D'ATELIERS PÉRISCOLAIRES		CENTRE DE LOISIRS	TEMPS D'ATELIERS PÉRISCOLAIRES	
16h30-19h	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE			ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	

Le PEDT est en ligne sur le site internet de la commune. Vous pouvez y retrouver toutes les modalités de la mise en œuvre des différents temps (acteurs, description, lieux, modalités d'inscriptions et d'informations, tarification...).

Un Comité de suivi et d'évaluation se réunira au minimum deux fois par année scolaire afin d'évaluer, de compléter et d'améliorer le projet.

D'autres réunions pourront se tenir autant que de besoin :

- un comité technique composé du Maire, de 2 élus, de la Directrice de l'Ecole et de la Directrice de l'Amicale laïque.
- des réunions et entretiens individuels avec les Président et Directrice de l'Amicale laïque (informations, partage des idées et des modalités d'interventions, échanges autour des conventions...)

Ceci permettra une évaluation de la mise en œuvre du PEDT selon des considérations qualitatives et quantitatives.

PONT DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER : EN CAS DE FERMETURE

Axe majeur et très fréquenté en Vendée, le Pont de Noirmoutier reçoit plus de 8 000 véhicules par jour, dont 5% de poids-lourds. En période estivale, le trafic peut atteindre 21 000 véhicules par jour.

Afin de faire connaître en temps réel les conditions de circulation sur le pont de Noirmoutier, notamment lors des phénomènes météorologiques (tempêtes, vents violents...), le Conseil Départemental de la Vendée propose deux nouveaux outils d'informations à disposition de tous les Vendéens, et notamment des habitants de l'île de Noirmoutier et des communes limitrophes (Beauvoir sur Mer, La Barre de Monts...).

En cas de risque de fermeture du pont (alertes météo vents violents) et lorsque le pont sera fermé à la circulation (vents supérieurs à 100 km/h), le Conseil général de la Vendée enverra un SMS à plusieurs destinataires (gendarmerie, SDIS, mairies, préfecture...) chargés de relayer l'information.

De plus, le Conseil départemental de la Vendée met à disposition un numéro vert gratuit (0 800 85 85 06), afin que les automobilistes puissent savoir si le pont de Noirmoutier est accessible, s'il y a un risque de fermeture ou si le pont est fermé. Le message délivré par le numéro vert sera réactualisé en temps réel en fonction des prévisions météo et de la vitesse des vents mesurés.

LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ EST DISPONIBLE

L'Amicale Laïque de Noirmoutier proposera de nombreuses activités cet été parmi lesquelles des excursions « pique-nique », des semaines à thèmes (indiens, chevaliers)... Le programme est disponible au centre de loisirs, ainsi que sur le site de la mairie www.barbatre.fr.

Les inscriptions se font au centre de loisirs de 9h à 12h du lundi au vendredi. L'inscription de votre enfant doit se faire obligatoirement deux semaines à l'avance, (le jeudi au plus tard). Les dates prévues de fréquentation devront être communiquées précisément, dès l'inscription. Toutefois dans le souci de répondre à un besoin ponctuel, l'équipe étudiera la possibilité d'accueillir votre enfant dans la limite des places disponibles (téléphoner au secrétariat du centre). Un acompte de 60 € est exigé à l'inscription.

Pour tous renseignements :

ACCUEIL DE LOISIRS LES « PETITS CAGNOTS »

37 BIS CHEMIN DE LA BARRE RAGUIDEAU 85630 BARBÂTRE

TÉLÉPHONE : 02 51 35 94 82

Mail : lespetitscagnots@orange.fr



RELATIONNEL - CÉRÉMONIES

JUMELAGE

SAPEURS-POMPIERS DE BARBÂTRE : NATHALIE ADRIEN, NOUVELLE CHEF DE CENTRE

Le 26 Novembre 2016, le Lieutenant Jacques BONNIN transmettait sa responsabilité de Chef de centre à l'Adjudant-Chef ADRIEN. Portrait du parcours d'un Sapeur-Pompier engagé et passionné par la cause.

Nathalie ADRIEN est entrée aux Jeunes Sapeur-Pompiers en septembre 1989, jusqu'en juin 1994 où elle intègrera les rangs des Sapeurs-Pompiers de Barbâtre. À l'image de son père, Norbert FOUASSON, son engagement témoigne d'un véritable souci de protection et d'entraide aux habitants sur le territoire.

Au bout de 20 années de services, elle prend donc la mission de chef de centre très à cœur, et peut compter sur la solidarité de ses collègues et notamment ses adjoints l'adjudant Emilie GALAIS (suivi des formations) et le sergent-chef Philippe DAMOUR (entretien des véhicules). Le rôle du chef de centre consiste, entre autres choses, en la gestion du management général de la caserne (planning, gardes, administration, renouvellement des équipements...) et demande une implication qu'elle doit conjuguer avec la vie de famille et un emploi à plein temps d'aide-soignante à Vent des Îles.

Son objectif principal actuellement est de pérenniser l'action de son prédécesseur, c'est-à-dire de miser sur le recrutement et conserver un effectif minimal de 20 sapeurs-pompiers.

Par cet article, la municipalité tient à remercier très chaleureusement le Lieutenant Jacques BONNIN pour ses nombreuses années de dévotion, notamment dans son rôle de chef de centre qu'il occupait de 2007 à 2017. Après avoir passé le flambeau en novembre dernier, Jacques BONNIN reste impliqué en tant que sapeur-pompier conventionné, et très actif donc dans la vie de la caserne. Son engagement reste exemplaire et nous lui adressons notre plus grande gratitude, ainsi qu'à l'ensemble des sapeurs-pompiers de Barbâtre.

LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT !

- Vous avez entre 16 et 62 ans
- Votre casier judiciaire est vierge
- Vous avez une bonne condition physique

Voici les trois premières conditions pour votre admission chez les sapeurs-pompiers. Au terme d'un programme de formation de 130 heures se déroulant au niveau du siège de la compagnie dans le grand ouest.

À noter que tous les mois, un recyclage des différents thèmes d'intervention est obligatoire, comprenant l'assistance aux personnes, mais aussi la maîtrise des feux.

Si vous êtes intéressé, contactez l'Adjudant-Chef ADRIEN au 06 16 79 40 66.

LE CONCOURS « PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE » - ÉDITION 2017

Réalisée dans un souci d'approche globale du paysage et d'une valorisation des modes de gestion des espaces publics et/ou privés, l'opération Le Paysage de votre commune, édition vendéenne du label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » animée par le CAUE de la Vendée, permet :

- de valoriser l'engagement des communes et des particuliers dans leurs actions en faveur de la qualité du cadre de vie en utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement,
- de valoriser des initiatives innovantes, de sensibiliser et d'informer le grand public qui devient alors acteur de son cadre de vie,
- de développer des partenariats actifs avec les responsables communaux (élus/agents) et les acteurs du paysage et de l'environnement,
- d'organiser des journées de formation et d'échanges pour les élus, les techniciens et les membres du réseau Le Paysage de votre commune.

Pour les collectivités, les critères de l'opération tiennent compte de la commune dans sa globalité et intègrent la valorisation du paysage, du patrimoine, de l'architecture, des espaces publics, des zones d'activités économiques, des quartiers d'habitations, des exploitations agricoles ou encore des jardins privés. Tout en pratiquant ces différents espaces, un regard important est également porté sur leurs modes de gestion et sur la stratégie environnementale employée.

Pour les jardins de particuliers, les critères de l'opération tiennent compte de la parcelle dans sa globalité, la composition, la qualité et la simplicité des aménagements du jardin. Les trois grands critères sont : La nature et la gestion des limites (haies champêtre, muret planté, plate-bande de vivaces, lien/transition avec le paysage environnant), la composition et l'organisation du jardin (cohérence des différents espaces, composition paysagère, mise en valeur) et les pratiques respectueuses de l'environnement (préservation de la ressource en eau, choix des espèces végétales adaptées, recyclage des déchets végétaux).

Il existe plusieurs catégories de jardins, accueils secrets... Vous trouverez tous les détails sur le site internet dédié à l'opération : www.lepaysagedevotrecommune.fr



La Commune de Barbâtre s'est inscrite à l'opération cette année et a organisé un concours permettant aux particuliers de faire visiter leur jardin à un jury de connaisseurs ! La remise des prix aura lieu en septembre prochain.

Nous vous invitons d'ores et déjà à préparer votre jardin pour l'année prochaine, les inscriptions auront lieu courant avril 2018, la visite s'effectuera fin mai/début juin.

Contact : Sylvie GUEGUEN - Mairie de Barbâtre 02 51 39 68 58

FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE : AU CŒUR DES MISSIONS DES AGENTS TECHNIQUES

Le centre-ville a fait peau neuve il y a deux ans, mais chaque année, l'entretien et le fleurissement incombent aux Services Techniques Municipaux pour garantir un cadre de vie agréable. Ainsi les agents interviennent pour l'entretien des jardinières et la plantation de nouvelles espèces. Voici quelques photos illustrant leur travail :



NATURA 2000 : DE NOUVEAUX PANNEAUX INSTALLÉS

Au mois de mai dernier, de nouveaux panneaux ont été installés au niveau de la plage des Boucholeurs :

- un panneau actualisé relatif au nettoyage raisonné des plages de Barbâtre
- un panneau récapitulatif le caractère précieux du Massif d'Hermelles



RETOUR SUR L'EXPOSITION

« SAUVAGES DES RUES, BELLES ET REBELLES »

Du 1^{er} au 28 mars dernier, la commune de Barbâtre accueillait l'exposition extérieure « Sauvages des rues, belles et rebelles », initiée par l'Association du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf. L'occasion pour le public de découvrir au gré des rues les différentes espèces de flore sauvage mais non « nocives », présentées par l'intermédiaire de bâches descriptives.

Cette exposition entre en cohérence avec le choix de la municipalité de s'orienter vers le désherbage alternatif afin de limiter les matières chimiques et préserver la santé des riverains. Ce projet a connu un véritable succès puisque vous étiez nombreux à vous présenter en mairie pour récupérer le plan de l'exposition, valorisant par la même occasion la beauté de ces petites ruelles barbâtrines que tout le monde ne connaît pas toujours.



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : QUEL PLAN D'ACTION À BARBÂTRE ?

Barbâtre accueille sur son territoire la moitié de la surface de la forêt domaniale de Noirmoutier, répartie sur les 4 communes : la dune et la forêt y occupent 234ha, soit près de 20% de la surface de la commune.

Ces espaces sont gérés par l'ONF dans le cadre d'un document de gestion validé par le ministère de l'agriculture, qui fixe les grands objectifs de la gestion sur le long terme pour le massif, à savoir la conservation des milieux et des paysages, et leur biodiversité, ainsi que l'accueil du public dans les espaces naturels. La fonction économique est accessoire, produisant du bois de faible valeur, jusqu'à présent souvent destiné à un usage très local (bois de feu). C'est pourquoi l'ONF choisit de vendre le bois aux particuliers en priorité sur ce territoire insulaire (contact Guillaume SIMON 06 25 67 33 25). Toutefois, en raison d'une baisse très forte de la demande en bois de chauffage sur l'île ces deux dernières décennies, le forestier procède occasionnellement à des coupes de bois, destinées aux industries du grand ouest (caisserie, emballage, bois énergie), dans l'objectif de pérenniser et renouveler certains secteurs vieillissants.

Particularité des forêts littorales de Vendée et Charente-Maritime, héritée d'une période d'après-guerre où les territoires ont souhaité développer le tourisme sur le littoral, de nombreux campings sont intégrés dans le domaine forestier de l'Etat, dont ceux des Onchères et du Midi.

La forêt installée essentiellement au siècle dernier pour fixer les sables dunaires mobilisés par le vent, est composée en majorité de pin maritime, pin laricio, cyprès et chêne vert. La moitié de la surface est non boisée et héberge des habitats d'intérêt communautaire. C'est sur ces milieux qu'il faut organiser les flux humains, notamment estivaux. L'opération menée en lien étroit avec les collectivités locales vise à conjuguer protection et accueil et recourt à des dispositifs techniques simples, incitatifs, tels que les clôtures. Et ça fonctionne, grâce à l'adhésion du public qui a bien compris l'intérêt des protections et qui respecte les dispositifs.

Parmi les végétations basses se cachent quelques raretés qui font de la dune de Barbâtre l'une des plus étendues et des mieux conservées de Vendée. Celle-ci avance encore sur l'Océan, une chance barbâtrine.

Tout au long de l'année, vous verrez les équipes de l'ONF entretenir et sécuriser les tronçons de périmètre, sécuriser et conforter des accès, travailler sur des aires d'accueil ou des lisières avec le concours financier de la commune, intervenir sur la dune (clôtures, arrachage de yuccas et griffes de sorcière), et réaliser des travaux sylvicoles.

Par ailleurs, la CCIN et l'ONF lancent en 2017 une étude visant à mieux définir les modalités d'accueil du public en forêt ; l'objectif est d'améliorer la lisibilité et la qualité des sentiers, signalétiques, et aires d'accueil.

Plus d'informations : Guillaume SIMON – 06 25 67 33 25



TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC POUR 2017

Dans le cadre du programme annuel des travaux d'entretien des équipements d'accueil du public et de la sécurisation pour l'accès de la plage de Barbâtre et sur proposition de l'Office National des Forêts (ONF), la municipalité a signé avec l'ONF une convention pour la mise en valeur des accès à la plage et aux espaces remarquables de la commune pour un montant total de travaux de 9 390 € HT.

Les opérations suivantes sont prévues pour 2017 :

- ACCÈS PLAGE AU FRONT DES RUES DE LA PLAGE ET DES CREVETTES
Pose et dépose de platelages de franchissement de cordons dunaires 800 €
- ACCÈS PLAGE AU NIVEAU DU SENTIER DES ÉCOLIERS
Fourniture, pose et dépose de platelage neuf en chêne 50 ml 4 750 €
- PARCELLE 10 LE LONG DE LA PISTE CYCLABLE 700 ML AVENUE DES PINS
Travaux de soins paysagers à la lisière 400 €
- RAQUETTES DE RETOURNEMENT (ENTRÉES DE FORÊT) RUE DE LA PIERRE LEVÉE, RUE DE LA MÉTAIRIE, RUE DE CHOLET, RUE DU COIN DE BAISSÉ, CHEMIN DES PRIMEVÈRES
Entretien paysager des points d'entrée en forêt depuis zones urbaines 850 €
- PARCELLE 18 EN FACE LE CHÂTEAU D'EAU - POINTE DE LA FOSSE
Paysagement de lisière, élagage, broyage de branches sur 2500 m² 1 560 €
- PARCELLE 14 LE LONG DE LA ROUTE - 320 ML
Travaux de soins paysagers à la lisière - Les Onchères 1 030 €

(Conseil municipal du 9 février 2017)

CULTURE : QUELQUES NOUVEAUTÉS POUR L'ANNÉE 2017

La commission culture travaille chaque année sur les manifestations organisées par la municipalité, afin de consolider la fréquentation lors des spectacles et événements divers. La création de nouveaux concepts est un des outils pour remplir cette mission. Cette année, la municipalité organisait la « Journée peinture et nature », qui succède au « Printemps des arts » le 14 mai, afin de permettre aux peintres volontaires de produire des œuvres en direct dans le parc de la mairie.

La commission travaille aussi pour dynamiser le cadre de vie par la création d'outil et de services à vocation culturelle. Un travail de création de boîtes à livres est donc à l'étude, en lien avec l'association « l'Outil en main », basée à Barbâtre.

L'animation « lecture aux 4 saisons » s'est clôturée le 13 mai par une lecture en jardin animée par Nicole VAILLANT. 5 lecteurs ont fait partager leur amour de la lecture à quelques auditeurs sous le charme. Le cercle de lecture reprendra ses activités à l'automne, nous ne manquerons pas de vous tenir informer.

Les grands rendez-vous de cet été :

- Vendredi 28 juillet, à partir de 18h30 : soirée « Aux lumières du Gois » avec au programme des fanfares, des grillades et surtout le tir du traditionnel feu d'artifice sur la Passage du Gois, créé spécialement par Jacques Couturier. Une soirée poétique en guise de clin d'œil à l'occasion du classement du Gois au patrimoine mondial de l'UNESCO.

- Vendredi 4 août, à partir de 18h « La Rue Marmaille...on prend le soleil » qui remplacera la « Rue en fête » et proposera le temps d'une soirée de participer à tout un panel d'activités à savoir : spectacles, jeux en bois, animations et jeux gonflables.

- Jeudi 17 août, concert événement avec **ZOUFRIS MARACAS**. Le temps fort de l'été à Barbâtre avec ce groupe de musique festive et populaire qui monte. Rendez-vous donc à 21h30 à la place des Arts pour un moment complètement déjanté.

L'été à Barbâtre c'est aussi les expositions, les spectacles de La Déferlante, et de nombreuses autres manifestations à retrouver sur notre site www.barbatre.fr.



PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

A la demande de l'Amicale Laïque de Noirmoutier, afin de financer la Semaine de la Langue Française et de la Francophonie qui a eu lieu le 25 mars 2017 à Noirmoutier-en-l'Île, la commune de Barbâtre a accordé à cette association une participation à hauteur de 100 €. Le montant de cette aide financière doit permettre l'achat des récompenses à remettre aux élèves des écoles participant à cette animation.

(Conseil municipal du 9 février 2017)

NAUTISME : L'ÉCOLE DE VOILE LANCE UNE NOUVELLE ACTIVITÉ

Comme le fut le FUN CLUB pour la planche à voile il y a de nombreuses années, l'école de voile HISSEZ HAUT lance une activité destinée à mobiliser les passionnés de voile. Tous les samedis après-midi des mois de mai, juin, septembre et octobre, l'école invite les pratiquants à faire de la voile en hors saison sous les conditions suivantes :

- S'engager à venir pratiquer une activité club de manière responsable et régulière

- L'adhésion annuelle est fixée à :

> 30 € entre 8 et 25 ans

> Pour les plus de 25 ans, 60 € en venant accompagné, et 190 € en venant seul

Pour plus d'information sur cette nouvelle activité, contactez le 02 51 39 80 19 ou club.hors.saison@hissez-haut.fr

ASSOCIATION « LES CERFS-VOLANTS »

Nouveauté au club de gym ! Salle des Noures 2.

4 cours de gym à partir du 15 septembre 2017 :

• Lundi et vendredi (de 10h à 11h) : renforcement musculaire, step, etc...

• Mardi et jeudi (de 10h à 11h) : gym douce

Tarifs à l'année (assurance et adhésion comprise) :

Les 2 cours avec Marie-Cécile : 60 €

Les 2 cours avec Christelle : 100 €

Les 4 cours : 100 euros

Le Scrabble : salle des Noures 1 – Adhésion annuelle 25 euros

Contact : Odile FOUASSON 02 51 39 82 68

INFORMATION RELATIVE AU CINÉMA DU GOIS

Le cinéma « du Gois », une belle et longue histoire, que l'on aime à se raconter de génération en génération à BARBÂTRE.

Le cinéma est la propriété depuis quelques années de la famille PAINTENDRE, qui possède également les salles du cinéma « le Mimosa » à Noirmoutier.

Les visites de sécurité périodiques de ces salles accueillant du public réservent souvent des surprises qui tiennent aux contraintes règlementaires liées à la sécurité des lieux, des équipements, et à l'accessibilité.

La dernière visite de la commission de sécurité d'arrondissement vient de révéler un risque majeur au niveau des matériaux de toiture et de plafond faisant craindre à leur non résistance au feu en cas d'incendie. Qui plus est, l'établissement ne respecte pas les normes édictées pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il n'est donc pas envisageable d'ouvrir le cinéma cet été dans ces conditions. Le Maire devant même rédiger un arrêté de fermeture temporaire, en l'attente de la réalisation des travaux qui s'imposent.

Le propriétaire est venu en mairie à la rencontre des élus du bureau municipal pour expliquer et annoncer cette nouvelle et échanger sur le devenir de cette « institution » Barbâtrine.

Une réflexion doit être engagée pour « sauver » le cinéma du Gois, qui comme bon nombre de salles de villages ne font plus recette, doivent s'adapter aux techniques nouvelles et répondre aux impératifs de sécurité, sont menacées de fermeture face aux difficultés matérielles et financières. Mais le dire ne suffit pas. Très vite, la commune et le propriétaire doivent se retrouver à nouveau pour dégager des pistes d'avenir.

Il n'est pas pensable de tirer un trait sur les belles pages du cahier du cinéma du Gois ouvert par Yves CAIVEAU. Que de souvenirs de jeunesse y sont attachés ! Que de belles soirées d'étés passées dans la salle obscure les yeux noyés des lumières du septième art ! Quelle fierté pour les Barbâtrins d'y avoir partagé, en amoureux de longs dimanches de fiançailles, savouré le bonheur comme dans un pré, rencontré César ou Rosalie, et versé mille larmes au cinéma Paradisio ... Dans ce monument de dimension familiale si grand en leurs cœurs.

Bien sûr, nous reviendrons vers vous pour vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier. Nous entretenons quelques idées pour prolonger la séance, ne vous inquiétez pas !

LE TOUR DE FRANCE 2018 PASSERA PAR BARBÂTRE

Comme il a été déjà annoncé dans les journaux et réseaux sociaux divers, le Tour de France 2018 partira de l'Île de Noirmoutier, et passera par Barbâtre comme en 2005 et 2011.

Un événement auquel le commun compte bien répondre présent, notamment par la mise en place d'animations, et de parking pour permettre au plus grand nombre d'assister au passage des coureurs. Diverses réunions auront lieu prochainement pour définir avec les autres communes les modalités d'implication de chacun.



RETOUR AUX SOURCES

BALISE N°100

Le bulletin d'information « La Balise » existe depuis 1975 à Barbâtre. A l'époque, Le Maire René SUC y abordait les événements de la commune (la grève du pont pour les îliens contre les tarifs du péage). Il était question de synthétiser aussi les décisions prises lors des conseils municipaux passés, ou encore promouvoir l'activité associative.

Aujourd'hui, alors que nous vous présentons le 100ème numéro, nous vous invitons à redécouvrir les thèmes abordés dans les précédentes éditions, l'évolutions des couvertures en fonction des technologies, ainsi que de redécouvrir certains vieux articles atypiques ou historiques. Une plongée dans le passé...

Un travail tout au long de l'année :

La Balise fait l'objet d'un travail de synthèse de la part des services administratifs en charge de sa création, en lien avec l'ensemble des services liés à Barbâtre, et l'intercommunalité. Pendant de nombreuses années, M. Louis GIBIER, actuel Maire de Barbâtre, mais qui à l'époque occupait la fonction de Secrétaire de mairie, gérait la rédaction du magazine municipal.

A cette époque, l'informatique n'était pas encore en mesure de permettre la création des documents tels qu'on les connaît aujourd'hui, et les services avaient donc recours à différentes techniques pour la rédaction des textes (à la machine à écrire), et l'impression des éventuelles illustrations (qui pouvait consister en de simples dessins).

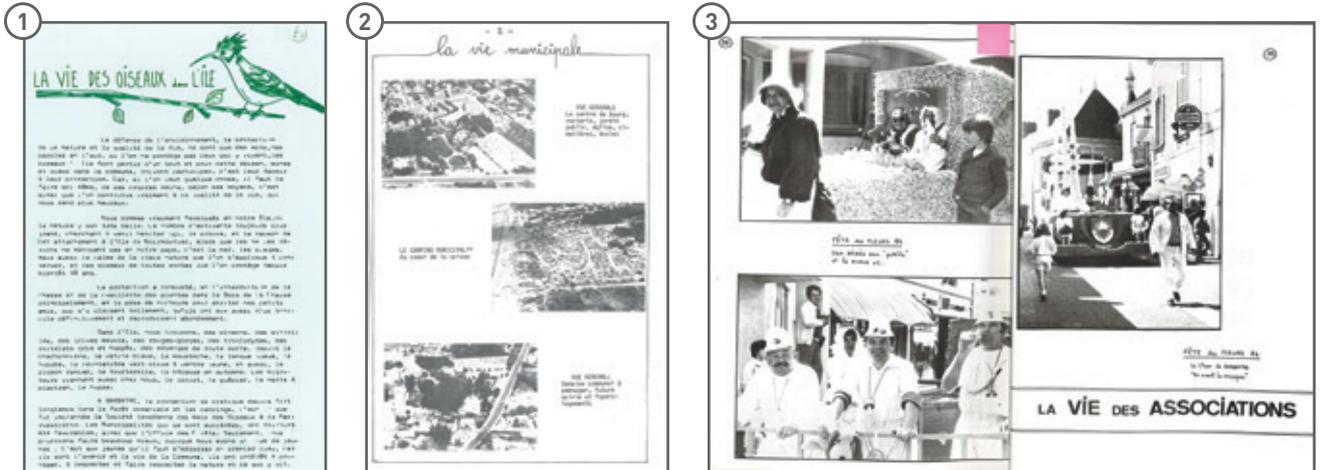
Par ailleurs, la couleur ne sera que peu utilisée avant le numéro 60.

Aujourd'hui, un comité de rédaction composé d'agents et de certains élus décide du contenu du document. Les informations sont demandées auprès des différents responsables pour la rédaction des articles, formant ce que l'on appelle « un chemin de fer » du document.

L'ensemble est communiqué à un graphiste qui met en page le document en PAO. La version finale est validée par M. le Maire avant impression et diffusion.

Pendant de nombreux numéros, les informations étaient regroupées selon trois grands thèmes :

- 1 La vie municipale
- 2 Les informations administratives et décisions du Conseil Municipal
- 3 La vie des associations



Par ailleurs certaines rubriques ont disparu avec le temps, comme par exemple :



- 1 La tribune destinée aux poètes
- 2 La rubrique « C'était hier », proposait de découvrir Barbâtre quelques années en arrière par le biais d'anciennes photographies, représentant la vie aux champs, les techniques agricoles, les « styles vestimentaires »...
- 3 La rubrique « Les reconnaissez-vous ? », présentait des photos militaires de Barbâtre, ou encore des photos de classe concernant les Barbâtrins.
- 4 Les frises d'état civil marquant l'évolution de la population
- 5 Sécurité routière et collecte des déchets

2

C'ÉTAIT HIER!

LES SOUVENIRS DE PITIT LOUIS

Les bousafs



SI VOUS NE CONNAISSEZ PAS LE PAYS, UNE BONNE OCCASION POUR VOUS FAIRE TANTENIR ET RACONTER CETTE HISTOIRE VRAIE PAR VOS PARENTS ET GRANDS-PARENTS, QU'ÂGÉS ...

VOUS NE DEVEZ PAS COMPRENDRE IL EST SANS DOUTE NÉCESSAIRE DE LIRE CEUX PUIS CE TEXTE QUE VOUS DEVEZ A UN BARBATEIN.

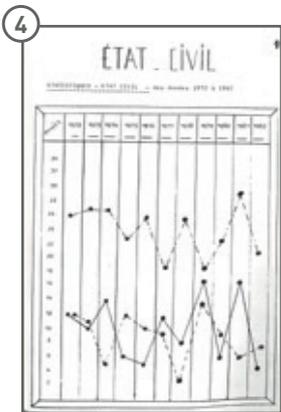
Luets de la Grande Solitaire.

Avec nos vifs remerciements.

3

GUERRE 1914-1918 - DES NOIRMOUTIENS SONT MOBILISÉS -

LES RECONNAISSEZ-VOUS ?

5

La réussite de la collecte du verre dépend de vous



Le verre est une ressource précieuse. Sa collecte permet de le réutiliser et de protéger l'environnement. Nous avons besoin de votre aide pour atteindre nos objectifs.

6

ACTUALITÉS BARBATEINES en IMAGES

LA PHARMACIE ...



7

ELECTIONS

COMMUNALES - 17 Mars 1983

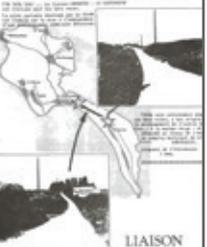
Parti	Votes	Sièges
UDF	100	5
PS	80	4
PCF	60	3
MRP	40	2
FN	20	1

6 La présentation des nouveautés sur la commune en image
7 Les résultats lors d'élections

Les faits marquants de la vie de la commune ont toujours été très représentés largement, le plus souvent sous forme de rétrospectives en images.

Chaque bulletin consacrait une page pour « Le courrier des lecteurs » qui permettait aux citoyens de prendre la parole et proposer de nouveaux projets (une zone artisanale, la création d'une « résidence vacances »...).

DEUX ROUES



LIAISON
BARBATE - LA GUERINIÈRE

8

Il faut se souvenir aussi que la coupe de stationnement d'une caravane sur un terrain est illégale à trois mois ... attention aux procès-verbaux pour contravention.

CONCOURS DES VÉTÉRINES DE NOËL - 1965 -

RÉSULTATS

1er PRIZ : M et Mme Maurice CABOIST
Appareils ménagers - plomberie-chauffage
7 rue de la Poste

2ème PRIZ : M et Mme Gilles FAUCHER
Appareils ménagers - plomberie-chauffage
7 rue de la Poste

3ème PRIZ : M et Mme Georges DANTEAU
Boulangerie-Charcuterie
8 rue du Centre

Ont également participé et ont été classés ex aequo :

- M et Mme MARTELLO Louise
- M et Mme CURBENT Robert
- M et Mme FRANSON André
- M et Mme FOULAIER
- M et Mme FROGER René
- M et Mme GUILLET Bernard
- M et Mme HAY Paul
- M. PELO-QUIFF

Félicitations à toutes et à tous.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES " LE GOIS " - 1976 -
Le concours a été remporté, au très faible nombre de participants. Les participants classés au nombre de CINQ, ce sont :

- Arabelle DUFIET, de Barbâtre
- Danièle GISE
- Georgette MENDEZ, de Noirmoutier
- Catherine LÉONARD, de Barbâtre
- Serge PÉLO

Les clichés gagnants sont d'excellente qualité. Pour les remercier la commission d'ORGANISATION leur a remis un prix d'après valeur - un album photo, c'est va de soi !

LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES OISEAUX DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Merci à celles et ceux qui sont venus demander leur adhésion à notre nouvelle société dans le but de nous aider. Nous en attendons d'autres.

Sont venus des amis des oiseaux de nos quatre communes de l'île, ce que nous souhaitons car c'est l'affaire de tous.

Notre première projection sur les richesses ornithologiques de l'île de Noirmoutier a surpris agréablement les amis qui y sont venus ; ils ne pensaient pas que nous possédions tant d'oiseaux sur l'île.

Nous allons organiser d'autres séances de projections et d'expositions de photographies, nous voulons informer le plus grand nombre d'oisifs et les intéresser à la protection des oiseaux.

Vous pouvez vous inscrire à notre société, soit auprès de la mairie de Barbâtre, siège de la Société ou à la Perouselette chez Mme CARUS. Vous recevrez le meilleur accueil et serez informés sur la protection et la pose des nichoirs.

Nous confierons à Mr TESTAU la pose et le contrôle des nichoirs, qui accepte cette tâche et que nous remercions.

Nous pourrions vous donner tous renseignements sur les oiseaux de la nature, de cage ou de volière si vous le souhaitez.

Le fait d'avoir chez soi, vous conduit à la

CINQ ANS DÉJÀ !

50 ANS DE NOIRMOUTIER



UNE BRÛCHE - BARBATE

Pour finir, nous vous proposons de redécouvrir quelques-unes des couvertures utilisées au fil des années pour le magazine, avis aux nostalgiques...

